

Absentéisme dans la Fonction publique

Des causes multifactorielles mais des réponses uniquement budgétaires

A l'approche des discussions budgétaires de cet automne, le spectre de l'absentéisme dans la Fonction publique refait surface. Encore une fois, on agite le même « chiffon rouge » : le jour de carence, ce marronnier budgétaire que les gouvernements ressortent à chaque exercice comptable, nourri par des rapports occultant une approche globale.

Instauré, supprimé, puis rétabli, ce dispositif, qui subit la vicissitude des gouvernements depuis 15 ans, continue de pointer du doigt les agents publics, tout en laissant de côté un aspect pourtant essentiel : la prévention.

Les véritables racines du problème sont ignorées et, encore aujourd'hui, la santé au travail des agents n'est pas reconnue comme une composante fondamentale du bon fonctionnement des services publics.

Des conditions de travail sous pression, des agents publics surexposés

Souffrance éthique, mental malmené, métiers en tension, corps tiraillé... les agents de la Fonction publique sont sur le front, sans répit et parfois au bord de la rupture.

Entre astreintes, horaires irréguliers, sous-effectifs chroniques et risques psychosociaux, leurs conditions de travail sont parfois éprouvantes et deviennent un véritable terrain miné. Ajoutons à cela des réalités socio-économiques qui fragilisent encore davantage la Fonction publique : une moyenne d'âge élevée, un grand nombre de familles monoparentales, et une prévalence marquée des personnels de catégorie C, notamment chez les territoriaux.

Moins dépenser, mieux investir : les solutions sont là !

Plutôt que de se concentrer sur des mesures punitives et inefficaces, il est temps d'investir là où cela compte. Réorganiser le travail, rendre les métiers publics attractifs, accélérer le virage préventif, améliorer le suivi médical, accompagner les agents lors de leur retour à l'emploi après un arrêt de travail, sont autant de pistes de réflexion, pourtant éclipsées par des réponses purement budgétaires.

En effet, quelles pistes de solution percent encore aujourd'hui dans le débat public ? Un contrôle renforcé des arrêts maladie, une réduction des revenus à 90% en cas d'incapacité de travail (proposition antagoniste impactant de plein fouet les avancées de la réforme de la protection sociale complémentaire des personnels publics) ou encore des jours de carence d'ordre public supplémentaires. Alors que plus des deux tiers des salariés du privé bénéficient d'accords d'entreprise et de branche, les exemptant de leurs jours de carence, pourquoi infliger un tel traitement aux personnels publics ? Pourquoi sacrifier ceux qui assurent chaque jour le bon fonctionnement de nos services publics ?

Vers une harmonisation des politiques publiques

Alors quelle stratégie pour les services publics ? Que voulons-nous pour nos agents publics ? Avant tout des réponses concrètes pour tous ceux qui font face à des conditions de travail de plus en plus éprouvantes, et ce dans les trois versants de la Fonction publique.

Depuis 15 ans, aucune donnée tangible n'a permis de justifier l'efficacité du jour de carence que la MFP, à l'instar de nombreux autres acteurs, continue de considérer comme une mesure injuste, inefficace et stigmatisante pour les agents.

Il est clair que toute initiative visant à réduire l'absentéisme doit reposer sur une approche globale, centrée aussi bien sur le secteur public que le secteur privé, afin de répondre au mieux aux nombreuses causes complexes de cette problématique.

Contacts presse Mutualité Fonction Publique :

Laurence TRIBILLAC
07 85 96 12 74

À propos de la MFP

► **La Mutualité Fonction Publique** – présidée par Serge BRICHET – regroupe 18 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles relevant des Livres I, II et III du Code de la Mutualité, issues des trois fonctions publiques - Etat, territoriale, hospitalière. Sa spécificité : son approche globale et solidaire de la protection sociale des agents publics, actifs et retraités, avec la gestion du régime obligatoire et de la complémentaire maladie et prévoyance. Fin 2023, les mutuelles historiques de l'Union :

- couvrent 6,5 millions de personnes

- versent 3,5 milliards d'euros de prestations complémentaires.

Site web : <https://www.mfp.fr/ma-sante-dagent-public>